

CONTRAT « P CARD – Private Plus » N° WEB0000001

ENTRE :

La S.A. SERVIPARK,
Siège social : rue Brederode, 9 à 1000 Bruxelles
N° BCE/TVA : BE0441.030.096
Tél. : 02/549.54.10 Fax : 02/503.09.04 e-mail : pcard@servipark.com
Ci-après « **Servipark** »

ET :

Mr / Mme :
Date de naissance :
Adresse de facturation (si différente) :
Domicilié(e) à :
E-mail : Tel. : Fax :
Ci-après « **le Client** »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. OBJET ET DESTINATION DE LA CARTE – Servipark met à disposition du Client la ou les « P CARD+ » identifiées ci-après (« **la Carte** »). La Carte permet au Client d'avoir accès aux services (ci-après les « **Services** » et individuellement le « **Service** ») proposés par Servipark et ses partenaires et de payer les Services consommés de manière différée, comme précisé à l'article 4. La liste des partenaires de Servipark (ci-après les « **Partenaires** » et individuellement le « **Partenaire** »), qui sont des sociétés distinctes de Servipark, est disponible sur le site www.pcard.be.

Le Client déclare que les informations reprises ci-dessus dans l'annexe 3 sont correctes et s'engage à informer Servipark de tout changement.

2. RÔLES RESPECTIFS DE SERVIPARK ET DE SES PARTENAIRES – CONDITIONS APPLICABLES – L'utilisation de la Carte est régie par le présent contrat et par les Conditions Générales de Servipark figurant en annexe 1 du présent contrat. Le Client reconnaît avoir reçu et accepté les Conditions Générales de Servipark.

Les Partenaires fournissent les Services sous leur propre et entière responsabilité. La fourniture des Services est régie par les Conditions Générales du Partenaire auprès duquel le Service est demandé. Le Client reconnaît avoir reçu et accepté les Conditions Générales d'Interparking figurant en annexe 2 du présent contrat. Le Client s'engage à consulter et, le cas échéant, à accepter les Conditions Générales applicables des autres Partenaires avant de demander la fourniture du Service au Partenaire concerné. Servipark décline toute responsabilité concernant les Services, notamment au niveau de leur disponibilité, qualité et prix. Si le Client a une remarque ou une plainte à formuler à propos de l'exécution d'un Service, il s'adressera directement et exclusivement au Partenaire concerné.

3. REMISE DE LA CARTE – La remise de la Carte est subordonnée à la réception par Servipark de la confirmation par l'organisme bancaire du Client de l'acceptation du mode de paiement. La remise de la Carte a lieu après réception de la domiciliation SEPA.

4. PAIEMENT DES SERVICES – Servipark facturera mensuellement au Client le montant des Services consommés. Le paiement des Services, par l'intermédiaire de la Carte, est effectué par domiciliation bancaire sur le compte renseigné par le Client. S'il souhaite mettre fin à la domiciliation, le Client doit en informer Servipark préalablement par courrier recommandé. L'utilisation de la Carte sera suspendue en cas de révocation de la domiciliation.

Le Client a accès tous les mois à son relevé mensuel sur la partie sécurisée du site www.pcard.be après usage de son mot de passe et son login.

5. DURÉE ET FIN DU CONTRAT – Sans préjudice du paragraphe suivant, le Contrat entre en vigueur à la date de sa signature et est conclu pour une durée indéterminée. Chaque partie peut à tout moment y mettre fin en envoyant à l'autre partie un préavis écrit d'un mois par courrier recommandé.

Le Contrat prend fin si le Client n'exécute pas ses engagements contractuels ou fournit des informations inexactes le concernant ou encore en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive de la Carte, après une mise en demeure adressée par courrier recommandé et qui est restée infructueuse durant 15 jours. Par ailleurs, en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse, Servipark se réserve le droit de suspendre l'utilisation de la Carte avec effet immédiat. Dans ce cas, il en informe le Client par écrit.

6. DROIT DE RÉTRACTATION – Le Client qui a conclu le présent contrat à distance et à **des fins privées** dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter, sans frais et sans devoir donner de motif. Ce délai de rétractation expire 14 jours après le jour de la conclusion du contrat. La décision de rétractation doit être notifiée à Servipark par une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté, envoyée soit par courrier, soit par fax, soit par e-mail. Le Client peut, s'il le souhaite, utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant **ici**.

Le Client demande expressément à pouvoir bénéficier des Services avant l'expiration du délai de rétractation. Si le Client se rétracte pendant le délai précité de 14 jours, il accepte de payer les Services pour lesquels il aura utilisé la Carte jusqu'au moment où il informe valablement Servipark de l'exercice de son droit de rétractation.

En cas de rétractation, le Client est tenu de retourner la Carte à Servipark, soit en la déposant au siège social de Servipark, soit en l'envoyant par la poste au siège social de Servipark, les frais de port étant à charge du Client.

7. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS – Le Contrat est régi et interprété conformément au droit belge. Tout litige relatif à sa conclusion, son exécution et/ou son interprétation est de la compétence exclusive des Cours et des Tribunaux de Bruxelles.

La S.A. Servipark (l'exploitant de la PCard+) et la S.A. Interparking (l'exploitant des parkings) m'informeront à propos de leurs produits et de leurs services, conformément à la loi. Je peux m'y opposer en cochant cette case .

J'accepte de recevoir des communications commerciales des partenaires de Servipark et d'Interparking .

Fait à, le, en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Servipark,

Pour le Client,

Annexes :

1. Conditions Générales de Servipark.
2. Conditions Générales d'Interparking et de ses filiales.
3. Liste des cartes

ANNEXE 3 : Liste des cartes

Liste des cartes associées au contrat « P Card - Private Plus » n° WEB0000001

CARTE N° 1 :	
UTILISATEUR DE LA CARTE :	
Nom :	Prénom :
VÉHICULE LIÉ À LA CARTE :	
Plaque :	